



POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNEE?

Se former dans la durée

Formation accessible à partir de 15 ans avec un passage d'examen dès 17 ans!!!!

Première partie : Formation initiale

Une évaluation de départ

Une formation théorique

Un examen théorique

Une formation pratique (20h minimum)

Deuxième partie : Conduite accompagnée

Un rendez-vous préalable d'une durée minimum de 2h ; une phase de conduite d'un an minimum sur au moins 3000 km en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs.

Deux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite

Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle, La conduite accompagnée garantit une meilleure sécurité.

APPRENDRE GRACE A LA CONDUITE SUPERVISEE

Qu'est-ce que la conduite supervisée ?

La conduite supervisée permet d'acquérir plus d'expériences pratiques en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

- C'est au terme de 20h de conduite minimum avec l'enseignant que la conduite supervisée peut réellement commencer.

Elle débute par un rendez-vous préalable en présence de l'enseignant et du tuteur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite supervisée.

Les avantages de la conduite supervisée ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite et approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'épreuve pratique

Évaluation de votre formation

Auto Ecole Arbert Marchon

L'évaluation initiale: le point de départ de votre formation

Objectifs de cette évaluation:

- Connaître les connaissances et expériences que vous avez acquises
- Vous proposer une offre de formation qui vous corresponde au mieux

La façon dont nous procédons:

En choisissant l'Auto Ecole Arbert Marchon, vous avez choisi une formation concrète; pas de simulateur, pas de cours sur ordinateur... Dans cet optique, votre évaluation de départ se déroulera donc directement dans la voiture ou dans les locaux mais toujours avec un enseignant. Nous utiliserons un support papier dont vous conserverez un exemplaire.

Est-ce une épreuve compliquée?

Cet entretien n'est pas une épreuve ni un examen. Les questions sont simples et il n'est pas nécessaire de réviser quoi que ce soit.

La durée:

Le questionnaire est assez court mais les conversations entre vous et votre enseignant peuvent être plus ou moins longues. Le tout peut prendre entre 15 et 30 minutes.

Qui doit faire l'évaluation de départ?

Toute nouvel personne souhaitant s'inscrire dans l'auto école pour une première inscription, pour un nouveau permis ou après avoir changé d'auto école.

Communication du résultat:

A la fin de l'évaluation, l'enseignant vous communique le résultat et le nombre d'heures de formation qu'il vous conseille de suivre. Il ne s'agit pas d'un volume imposé; c'est un prévisionnel.

Votre signature vous sera demandée et votre formation pourra alors commencer.

La formation théorique

Comment évalue-t-on vos capacités à vous présenter à l'examen du Code?

Nous évaluons vos performances en suivant vos résultats aussi bien lors des séances pratiques que distancielles. Si vos résultats sont intéressants, nous vous proposons alors de faire des examens BLANCS en individuel sur nos tablettes comme si vous étiez à l'examen. Si ceux-ci sont concluant, vous pourrez alors passer à l'étape suivante, le passage du Code.

La formation pratique: REMC, auto évaluation et exigences internes

Comment évalue-t-on vos compétences au cours de votre formation?

Pour vous évaluer, nous respectons 3 principes:
Respect du REMC (référentiel national); auto évaluation et exigences

La façon dont nous procédons:

Le REMC nous donne une idée de l'évolution logique de votre formation. Il est découpé en quatre étapes que nous validerons au fur et à mesure de votre avancement. Pour valider ces étapes, nous prendrons en compte votre auto évaluation ainsi que les niveau d'exigence que s'est fixé notre établissement. Nous partons du principe que *Qui peut le plus, peut le moins*.

Formation spécifique handicap:

Notre établissement peut accueillir des personnes à mobilité réduite pour la formation théorique mais n'est pas équipé pour la formation pratique. Pour les leçons de conduite, vous pouvez

La décision du passage de l'examen pratique

Qui décide qu'il est temps de me présenter à l'examen pratique?

C'est avant tout une question de ressenti. L'élève, futur candidat doit se sentir prêt et capable. Lorsque la formation est aboutie et que toutes les étapes validées, nous procédons obligatoirement à un ou plusieurs examens BLANCS.

Est-ce une épreuve compliquée?

Ceux-ci sont mis en scène afin de ressembler le plus possible au vrai examen du Permis de conduire afin de confronter l'élève à un niveau de stress supérieur et aux conséquences négatives de ses erreurs.

La durée:

Même si les examens réels ne dure qu'environ 30 minutes, nous prendrons en général 1 heure pour briefed et débrief la prestation.

Il ne vous reste plus qu'à passer au final...



Documentation en libre service

Renseignements complémentaires sur demande

Auto Ecole Arbent Marchon

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

Organisation des formations théoriques et pratiques au sein de l'Auto Ecole Arbent Marchon

Formations nécessitant le passage d'un examen :

Evaluation

Suite de questions et exercices qui déterminent le niveau préalable de l'élève par rapport au 20 heures minimum de conduite obligatoire.

L'évaluation s'effectue avant l'inscription au formation des Permis B, B78, A1, A2 et BE.

Formation théorique

Tous les Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de 14h15 à 16h30 et le samedi de 10h à 12h nous accueillons les élèves pour qu'ils puissent venir faire des séances de code en salle. Les élèves possèdent un livret de grille de test.

Tous les Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi à partir de 16h30, nous proposons un cours de 30 minutes environ sur un thème de la sécurité routière choisi par les élèves ou déterminé en fonction de leurs faiblesses. L'enseignant articule alors son cours en se basant sur la trame de l'établissement et en fonction des questions des élèves. Du matériel pédagogique technique est à sa disposition pour concrétiser ses propos.

Tous les Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi, à la suite du cours, soit vers 17h00 environ, une dernière série de Code est proposée avec la correction effectuée d'office par un enseignant. Si un enseignant est disponible la correction peut même être faite tout le long de l'après midi.

En période de forte influence, notamment au cours des vacances scolaires, nous encourageons, notamment par la gratuité, nos élèves à suivre un stage de 2 jours afin de transmettre plus de notions sur chacun des thèmes ainsi que la mise en application de certaines situations (établissement d'un constat amiable, manipulation d'éléments technique...).

En parallèle, chacun des élèves sans exception se voit attribué un manuel et un espace en ligne pour apprendre et réviser là où il le souhaite.

La législation actuelle ayant créée une épreuve théorique spécifique pour les Permis A1 et A2, les cours sur ces formations ne sont, en partie, pas compatibles avec ceux des autres catégories de Permis. Nous proposons donc aux élèves des formations A1 et A2 des cours spécifiques en fonctions de leurs demande et sur des créneaux horaires adaptés.

Lorsque le niveau de l'élève est stable positivement, nous lui proposons des entrainements et examens blanc sur tablette pour le mettre en conditions d'examens.

Formation à la conduite

Afin d'encourager à une certaine continuité pédagogique, notre fonctionnement interne nécessite d'obtenir le Code de la Route avant de commencer les leçons pratiques.

Nous demandons à nos enseignants de suivre le programme de formation REMC tout en adaptant les conditions du jour et les demandes de l'élève (appréhensions, souhaits...).

Les élèves débutent la conduite par l'apprentissage mécanique sur un parking ou dans des rues calmes avec peu de trafic. Une fois que l'élève maîtrise la mécanique, il apprend à se placer, anticiper, regarder et contrôler. Les élèves apprennent également à concrétiser leur apprentissage du code de la route ainsi qu'à être courtois.

Les élèves sont amenés à circuler en ville, sur des routes de campagne, de montagne ainsi que sur l'autoroute. Ils apprennent également les différentes manœuvres utiles lors de la conduite.

Les leçons sont prises autant que possible à différentes heures, avec possibilité de conduire de nuit et sur la neige mais toujours en veillant un maximum à éviter les interruptions prolongées. Nous refusons autant que possible qu'un élève ne pratique pas pendant plus d'une semaine.

Un examen blanc sera effectué lorsque l'élève sera en capacité de passer l'examen du permis de conduire afin qu'il situe son niveau par rapport aux exigences de l'examen. Préalablement l'élève aura été briefé concernant les vérifications mises en place lors de l'examen.

Formations ne nécessitant pas le passage d'un examen :

Les formations Levée de restriction B78, Permis AM, Formation 125, Passerelle A et B96 sont obligatoirement dispensées par l'enseignant diplômé de la catégorie en question. Celui-ci se base sur le programme de formation imposée par la législation qui s'articule en majorité selon le modèle : Théorie, Pratique hors-circulation et Pratique en circulation. Seule la Formation Post-Permis propose une formation théorique.

Ces formations sont programmées en fonction de la demande. Afin de bénéficier du matériel technique et autres moyens pédagogiques, nous veillons à ne pas prévoir les séances théoriques les Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de 14h15 à 16h30 et le samedi de 10h à 12h, horaires au cours desquels notre salle de cours peut être utilisée selon les modalités précédentes.

La formation Passerelle A nécessitant plusieurs participant, les horaires sont arrêtés en fonction des disponibilités de chacun.



Documentation en libre service

Renseignements complémentaires sur demande

Rendez-vous Post permis

A partir du 1^{er} janvier 2019, un titulaire d'un premier permis de conduire aura la possibilité de suivre une formation complémentaire de 7h qui permettra de réduire la durée du délai probatoire

Cette formation devra impérativement être suivie entre les 6^{ème} et 12ème mois suivant l'obtention du permis de conduire.

Elle permettra de réduire la durée du délai probatoire de 3 ans à 2 ans pour les titulaires du permis B qui n'auront pas effectués la conduite accompagnée et de 2 ans à 1 an et 6 mois pour ceux qui auront effectués la conduite accompagnée.

Merci de venir pendant les horaires du bureau pour prendre rendez-vous.

Horaires

Lundi : 14h15 à 18h

Mardi : 14h15 à 18h

Mercredi : 14h15 à 18h

Jeudi : FERME

Vendredi : 14h15 à 18h

Samedi : 10h à 12h

